

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Système d'Information Géographique - Avenant n°1 à la convention cadastre du 8 mars 2001 entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement (SIAEA) de Saint-Jean-d'Illac - Martignas-sur-Jalle - Convention d'échanges de données numériques entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac - Martignas-sur-Jalle - Décision - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 8 mars 2001, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement (SIAEA) de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle a signé avec la Direction Générale des Impôts (DGI) devenue Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) une convention qui a permis de constituer la couche cadastrale de la banque de données territoriale (BDT) sur son territoire de compétence et d'en définir les droits d'usage et de diffusion.

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) a sollicité le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle pour devenir partenaire de la convention cadastre existante afin de disposer de la couche cadastrale de la banque de données territoriale (BDT) sur la commune de Martignas-sur-Jalle.

Le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle a donné une suite favorable à cette demande.

Dans ce cadre, la DGFIP a établi un avenant n°1 à la convention du 8 mars 2001 pour permettre à notre établissement d'y adhérer comme nouveau partenaire associé.

L'article 4 de cet avenant fait référence à l'établissement d'une convention spécifique permettant de préciser les conditions techniques et financières de la collaboration entre la CUB et le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle.

Une convention a été établie dans ce sens. Elle est basée sur le principe de l'échange de données numériques entre les deux partenaires, et notamment de celles produites dans le cadre de systèmes d'informations géographiques (SIG). Le dispositif proposé permet ainsi de valoriser les données, de les rendre plus homogènes et de développer une vision commune et cohérente du territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété intellectuelle,

VU la convention portant sur la constitution, la mise à jour et les conditions d'usage et de diffusion des données de la couche cadastrale de la banque de données territoriales (BDT) signée le 8 mars 2001 entre la Direction Générale des Impôts (DGI), devenue Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Que pour disposer de la couche cadastrale de la BDT sur le territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle, il y a lieu d'établir un avenant à la convention cadastre établie entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle et d'établir une convention définissant les conditions techniques et financières de la collaboration entre la CUB et le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle

DECIDE :

Article 1 :

- Les termes de l'avenant n°1 à la convention portant sur la constitution, la mise à jour et les conditions d'usage et de diffusion des données de la couche cadastrale de la banque de données territoriales (BDT) signée le 8 mars 2001 entre la Direction Générale des Impôts (DGI), devenue Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle sont approuvés,
- Les termes de la convention d'échanges de données numériques entre le SIAEA de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle et la Communauté urbaine de Bordeaux sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer :

- Avec la DGFIP et le SIAEA de Saint-Jean-d'Ilac – Martignas-sur-Jalle, l'avenant n°1 à la convention portant sur la constitution, la mise à jour et les conditions d'usage et de diffusion des données de la couche cadastrale de la banque de données territoriales (BDT) en date du 8 mars 2001,
- Avec le SIAEA de Saint-Jean-d'Ilac – Martignas-sur-Jalle, la convention d'échange de données numériques,

Article 3 : Les données numériques seront échangées ou mises à disposition conformément aux dispositions prévues dans la convention d'échanges de données numériques entre SIAEA de Saint-Jean-d'Ilac – Martignas-sur-Jalle et la Communauté Urbaine de Bordeaux

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

Mme. MICHÈLE ISTE